

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 44  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 5

**Point 41 Avis sur le projet arrêté du plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération.**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Frédérique SCHWOB, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Emmanuella ROSSI, Frédéric HILBERT, Alain RAMDANI, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Jean-Marc BERNAUD, Tristan DENECHAUD, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Marc FOUINAT, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Nathalie LACASSAGNE, Marie LEROLLE, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Kevin MARTIN, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Christophe SCHNEIDER, Déborah SELIGE, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Yavuz YILDIZ.

**Ont donné procuration**

M. Laurent DENZER-FIGUE donne procuration à M. Pascal SALA, Mme Catherine HUTSCHKA donne procuration à Mme Manurêva PELLETIER, Mme Patricia KELLER donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. François LENTZ donne procuration à Mme Caroline SANCHEZ, M. Pascal WEILL donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

**Nombre de voix pour : 40  
contre : 9  
abstention : 0**

**MM. HILBERT, ANCELY, FOUINAT, Mme MATTLINGER-WUCHER, M. MAYER, Mmes PEPIN-FOUINAT, SANCHEZ mandataire de M. LENTZ, M. SCHNEIDER ont voté contre.**

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN  
Transmission à la Préfecture : 30 septembre 2025**

**POINT N° 41 AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ DU PLAN DE MOBILITÉ 2026-2036 DE COLMAR  
AGGLOMÉRATION**

Rapporteur : M. TRISTAN DENECHAUD, Conseiller Municipal

1. Propos liminaires

Dans sa séance du 12 juin 2025, le conseil communautaire de Colmar Agglomération a procédé à l'arrêt de son projet de plan de mobilité couvrant la période 2026-2036. Par courrier en date du 29 juillet 2025, Colmar Agglomération a transmis à la Ville de Colmar le projet de plan de mobilité, son annexe accessibilité ainsi que l'évaluation environnementale.

Conformément à l'article L.1214-15 du code des transports, le projet de plan est soumis pour avis aux conseils municipaux qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer, faute de quoi leur avis sera réputé favorable.

2. Le projet de plan de mobilité 2026-2036

Selon l'article [L1214-2-1](#) du code des transports, ce plan détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement sur le territoire concerné.

Déjà résolument engagée dans une démarche d'amélioration des mobilités lors de la réalisation de son Plan de Déplacement Urbain, Colmar Agglomération a régulièrement œuvré en faveur des circulations douces.

Le schéma directeur de planification des pistes cyclables 2020-2026 en est l'exemple, un budget de près de 5 millions d'euros étant investi dans les études de faisabilité et les travaux d'extension et de connexion des réseaux cyclables de l'agglomération. Sur les 10 projets inscrits, tous sont engagés et 8 sont déjà réalisés.

La collectivité investit également dans le réseau de transport en commun, avec notamment la mise en œuvre du nouveau réseau de bus depuis septembre 2024. L'objectif était d'augmenter l'offre de transport (+45% d'offre), de hiérarchiser les lignes de bus et leur itinéraire, de simplifier l'usage du bus et d'augmenter le cadencement du réseau (10 à 20 minutes pour les lignes structurantes). Un budget additionnel de 11,3 millions d'euros a été débloqué sur la période des 2 ans et 4 mois d'expérimentation, sans augmentation des tarifs

pour les usagers.

Les réflexions sur le nouveau PDM de Colmar Agglomération ont débuté en 2021 et les différentes phases d'élaboration ont été réalisées en concertation avec de nombreux acteurs du territoire.

Les objectifs poursuivis par le document sont de :

- définir une stratégie globale des déplacements à l'échelle de l'agglomération, en lien avec les polarités voisines,
- proposer des conditions de partage cohérent de la voirie,
- intégrer la mobilité dans une vision prospective en lien avec les projets du territoire,
- favoriser le report modal et d'impacter positivement la qualité de l'air de la collectivité.

Le PDM doit également être compatible avec le schéma de cohérence territoriale Colmar Rhin Vosges ainsi qu'avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Colmar Agglomération adopté le 8 juin 2023 notamment à travers les obligations réglementaires de diminution des gaz à effet de serre.

Le plan de mobilité de Colmar Agglomération va s'appliquer sur la période 2026 à 2036 et sa démarche d'élaboration suit 4 phases :

- Phase 1 : Bilan du PDU et diagnostic territorial (octobre 2021)
- Phase 2 : Définition des enjeux et élaboration du projet de PDM (septembre 2022)
- Phase 3 : Elaboration du plan d'action du PDM (novembre 2024)
- Phase 4 : Concertation en vue de l'approbation

Dès l'été 2021, des visites de terrain ont été faites, des ateliers géographiques et des entretiens avec les acteurs du territoire ont été menés pour mieux appréhender les zones et thématiques à enjeux.

Les enjeux majeurs présentés en fin de diagnostic ont servi de base à la définition de 3 axes stratégiques :

- La multimodalité : assurer une connexion et une lisibilité des réseaux, favoriser le report modal ;
- La qualité de vie : tendre vers un usage partagé et cohérent de la voirie tenant compte du développement urbain, de la livraison dans les centres-villes et tenir compte de l'environnement ;

- Assurer la réussite du PDM : portage du projet, communication, objectifs.

Sur cette base et pour construire le programme d'actions, la tenue d'ateliers a fait ressortir les enjeux suivants :

- Favoriser le développement du vélo,
- Partager de la voirie de manière multimodale,
- Développer les transports en commun,
- Diminuer l'usage de l'automobile en parallèle du développement d'un bouquet d'offres de transport alternatif.

L'ensemble de ces travaux conséquents a abouti à la proposition de 32 actions concrètes, regroupées en 7 leviers d'actions dont 4 leviers principaux et 3 leviers secondaires.

4 Leviers principaux d'actions :

- Développer l'usage des modes actifs
  1. Engager la suite du schéma des aménagements cyclables de Colmar Agglomération
  2. Accompagner les communes pour la réalisation d'aménagements cyclables
  3. Etude de jalonnement des pistes cyclables : fléchage et distance des bans communaux
  4. Développer le stationnement vélo sur l'espace public
  5. Vélo libre-service
  6. Réflexion pour étendre l'aide à l'achat de vélos personnels sur tout le périmètre de Colmar Agglomération
  7. Aide à l'équipement de sécurité pour les cyclistes
  8. Mise à disposition de matériel de réparation voir de point d'eau pour les cyclistes
  9. Promouvoir les actions favorisant la marche à pied et l'accessibilité des PMR
  10. Développer la communication sur les modes actifs
- Améliorer le partage multimodal de la voirie
  11. Mener une réflexion pour un partage multimodal de la voirie, notamment pour les routes départementales
  12. Réfléchir aux franchissements des routes départementales de l'agglomération pour apaiser le trafic et aménager des continuités cyclables
  13. Réfléchir au réaménagement des principales routes départementales en traversée d'agglomération

- Développer l'usage des transports collectifs
  14. Renforcer l'efficacité de l'offre du réseau TRACE
  15. Améliorer la vitesse commerciale des bus
  16. Mettre en place un e billettique interopérable avec tous les réseaux de transport en commun
  17. Développer un appli TRACE performante
  18. Accompagner le développement de l'offre TC structurante au-delà de l'agglomération
  19. Poursuivre l'étude de réaménagement du pôle d'échanges de la gare de Colmar
  20. Favoriser l'usage des transports en commun par les touristes
- Diminuer l'usage individuel de la voiture
  21. Améliorer la qualité des espaces publics en transformant les espaces de stationnements
  22. Créer un réseau de parcs-relais en lien avec le réseau TRACE

3 leviers secondaires :

- Développer le management de la mobilité
  23. Accompagner les entreprises et administrations dans leurs démarches de Plan de Mobilité d'Administration et Plan de Mobilité d'Entreprise
  24. Mettre en place un observatoire du Plan de Mobilité incluant notamment le bilan de l'accidentologie piétons et vélos
  25. Réaliser une charte pour la qualité de l'air dans le Haut-Rhin en lien avec le PCAET
- Accompagner le développement des nouveaux usages de la voiture
  26. Développer l'offre de covoiturage (lignes, parking, application...)
  27. Développer la flotte de véhicules en autopartage
  28. Développer les bornes de recharges électriques en cohérence avec le Schéma Directeur départemental
  29. Développer les points d'avitaillement en carburant alternatif
- Inciter au développement de la logistique durable
  30. Améliorer la connaissance actuelle sur le transport de marchandise dans l'agglomération
  31. Mise en œuvre de la logistique urbaine

32. Mobiliser les acteurs pour limiter l'impact de l'A35 sur la qualité de l'air /  
pollution sonore

3. Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable au projet de plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération tel que ci-annexé.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Espaces Naturels et Urbains du 1 septembre 2025,

Après avoir délibéré,

EMET

un avis favorable au projet de plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération tel que ci-annexé.

DONNE POUVOIR

à Monsieur le Maire ou à son représentant, pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire